



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
31/08/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
31/08/2020

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Absente : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-81 : Cession de chemin – Fixation des prix

Suite à une consultation des Domaines pour la détermination des prix de cession de chemin, en date du 23 juillet, la Commune a été informée des modalités de consultation des Domaines entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017 : le pôle dévaluation domaniale du Tarn n'intervient plus sur des opérations dont l'enjeu en terme financier est faible.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les prix de cession de chemin ruraux comme suit :

- 0,25 € le m² pour les chemins tombés en désuétude, en terre battue, gravats ou non revêtus ;
- 3,00 € le m² pour les chemins goudronnés.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du m² des chemins ruraux en cas de vente ou de modification d'assiette :

- 0,25 € le m² pour les chemins tombés en désuétude, en terre battue, gravats ou non revêtus ;
- 3,00 € le m² pour les chemins goudronnés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.